

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 26 FÉVRIER 2018

Les membres du Comité syndical du Syndicat mixte d'études et de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin, légalement convoqués en date du vingt-cinq janvier deux mille dix-huit, se sont réunis dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville de Coulommiers sous la présidence de M. Yves JAUNAUX.

Présents : Patrick **FRÈRE** (Aulnoy), Norbert **DOLÉAC** (Beauthel), Denis **SARAZIN-CHARPENTIER** (Boissy-le-Châtel), Norbert **VARGA** (Chamigny), Thierry **FLEISCHMAN** (Citty), Laurent **DELAGARDE** (Coulommies), Jean-François **DELESALLE** (Doue), Antoine **HEUSÈLE** (Giremoutiers), Anne-Marie **THIÉBAUT** (Guérard), Michaël **ROUSSEAU** (Jouy-sur-Morin), Cendrine **DE CESARE** (La Celle-sur-Morin), Christine **GUILLETTE** (Marolles-en-Brie), Yves **DROLLER** (Méry-sur-Marne), Alexandre **DENAMIEL** (Pézarches), Gérard **BOISNIER** (Pierre Levée), Michel **JORAND** (Rebais), Séverine **ZELECHOWSKI** (Saint-Augustin), Isabelle **VARRON** (Saint-Cyr-sur-Morin), Evelyne **PASCARD** (Sainte Aulde), Bernard **JACOTIN** (Saints), Jean Jacques **HUGUENOT** (Sammeron), Philippe **DUMONT** (Sancy-les-Meaux), Anne Marie **DESBROUSSES** (Sept-Sorts), Francis **TISSOT** (Ussy-sur-Marne), Colette **GRIFFAUT** (Villeneuve sur Bellot), Michel **THIÉBAULT** (Villiers-sur-Morin), Alain **BUIRETTE** (Voulangis), Daniel **NALIS** (Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie), Yves **JAUNAUX** (Département de Seine-et-Marne).

Absents excusés : Jean-François **LÉGER** (Chailly-en-Brie), Ugo **PEZZETTA** (La Ferté-sous-Jouarre), Alain **BOURCHOT** (Maisoncelles-en-Brie), Sylvie **MONTAMBAULT-LABLE** (Saâcy-sur-Marne), Marie France **GUIGNIER** (Saint Léger), Michel **FOUCHAULT** (Région).

Monsieur Bernard **JACOTIN**, Secrétaire de séance

Yves JAUNAUX : Vous avez tous appris hier le décès de Jean-Jacques BARBAUX, le Président du Conseil Départemental. C'est vraiment une catastrophe. Les décisions seront reportées quelques temps. Toutefois, je ne pense pas que cela va remettre en cause les décisions prises avec Jean-Jacques BARBAUX vis-à-vis du PNR. De toute manière, je vous tiendrai au courant. Je vous propose d'effectuer une minute de silence en sa mémoire.

Minute de silence.

Je vous remercie. Les excusés sont Jean-François LÉGER, on présentera le DOB à sa place, Ugo PEZZETTA, Alain BOURCHOT, Sylvie MONTAMBAULT-LABLE, Marie France GUIGNIER, Michel FOUCHAULT. Nous devons désigner un secrétaire de séance. Bernard JACOTIN se propose. Quelqu'un est contre ? Je vous remercie. Nous devons adopter les procès-verbaux des comités du 13 octobre et du 22 décembre 2017. Y a-t-il des remarques ? S'il n'y a pas de remarques, je mets aux voix : qui est contre ? Abstention ? Adoption, je vous remercie. J'ai reçu en note préliminaire, une question de Pierre DOERLER par rapport à un dossier qu'il aurait aimé ajouter à l'ordre du jour. Toutefois, la question doit passer en premier lieu en Bureau qui ensuite décidera ou non de l'inclure à un ordre du jour d'un Comité syndical. Donc, on discutera de cette note en Bureau. Alors, je vais reprendre l'ordre du jour.

N°DEL-2018-1 NOMINATION DU REPRÉSENTANT DU COLLÈGE RÉGION DU BUREAU SYNDICAL

EXPOSÉ :

Yves JAUNAUX : Question numéro un : nomination du représentant du collège Région du Bureau syndical. Je vous rappelle que la Région a au sein du Bureau syndical quatre représentants pour 8 voix. Trois représentants désignés par le Conseil Départemental pour 6 voix, deux représentants des EPCI pour 2 voix et 12 représentants des communes pour 12 voix complètent le Bureau. Suite à la démission de Madame Bénédicte MONVILLE- DE CECCO, Monsieur Michel FOUCHAULT a été désigné par la Région Ile-de-France. Il s'est présenté la dernière fois à La Ferté-sous-Jouarre. Par conséquent, nous vous proposons de procéder au renouvellement du collège Région. C'est simplement statutaire. Il n'y a pas de problèmes ? Qui est contre ? Abstention ? Je vous remercie.

1/ NOMINATION DU REPRÉSENTANT DU COLLÈGE RÉGION DU BUREAU SYNDICAL

Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 12 des statuts du Syndicat mixte d'études et de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin relatif à l'élection des membres du Bureau,

CONSIDÉRANT la nécessité d'élire un nouveau membre au sein du collège Région du Bureau syndical afin de remplacer Madame Bénédicte MONVILLE-DE CECCO,

CONSIDÉRANT la désignation en date du 26 décembre 2017 de Monsieur Michel FOUCHAULT par la Région Île-de-France,

PROPOSE

- d'élire Monsieur Michel FOUCHAULT en qualité de membre du Bureau syndical au sein du collège Région.

Décision :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N°DEL-2018-2 ÉLECTION DU SECOND REPRÉSENTANT DU COLLÈGE EPCI DU BUREAU SYNDICAL

EXPOSÉ :

Yves JAUNAUX : La question numéro 2 concerne la désignation d'un représentant du collège EPCI au sein du Bureau syndical. Même sujet, il s'agit de remplacer Didier VUILLAUME qui représentait précédemment la Communauté de Communes du Pays Fertois. Il n'a plus vocation à siéger au Bureau syndical étant donné la fusion des deux communautés de communes. Donc, on doit élire un nouveau membre du collège EPCI du Bureau syndical. Y a-t-il des candidats ?

Daniel NALIS : Je me porte candidat.

Yves JAUNAUX : D'accord. Tu veux dire un mot ?

Daniel NALIS : Je suis maire de la commune de Guérard, le fief du monde viticole et je suis Vice-président de la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie en charge de l'environnement et du PNR.

Yves JAUNAUX : Pas de vote contre ? Abstention ? Très bien. Vote à l'unanimité.

2/ ÉLECTION DU SECOND REPRÉSENTANT DU COLLÈGE EPCI DU BUREAU SYNDICAL

M. le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 12 des statuts du Syndicat mixte d'études et de préfiguration du Parc naturel régional de la Brie et des deux Morin relatif à l'élection des membres du Bureau,

VU l'article 2.1 du règlement intérieur du Syndicat mixte d'études et de préfiguration du Parc naturel régional de la Brie et des deux Morin relatif à la composition du Bureau syndical,

VU la fusion de la Communauté de communes du Pays de Coulommiers avec la Communauté de communes du Pays Fertois pour donner naissance à la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie en date du 1^{er} janvier 2018,

CONSIDÉRANT la nécessité d'élire un nouveau membre au sein du collège EPCI du Bureau syndical afin de remplacer Monsieur Didier VUILLAUME,

Monsieur Daniel NALIS est le seul candidat.

Après appel des candidatures, il est procédé au vote à main levée.

Décision :

Est élu Daniel NALIS à l'unanimité en qualité de membre du Bureau syndical au sein du collège EPCI.

N°DEL-2018-3 ADOPTION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LES COMMUNES ET EPCI

EXPOSÉ :

Yves JAUNAUX : Adoption de la participation 2018 pour les communes et EPCI. Faisons un petit point des participations précédentes. 74 communes sur 83 payent cette participation. Pour la participation 2016, toutes les communes et EPCI ont payé leur cotisation. Pour 2017, il manque Citry, Saint-Ouen, La Ferté-Gaucher - c'est un problème de mandatement car nous l'avons déjà votée- et Reuil-en-Brie. Alors, on propose les mêmes participations, c'est-à-dire

0,40 € par habitant pour les communes et 0,05 € pour les EPCI. Pas de problème ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

3/ ADOPTION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LES COMMUNES ET EPCI

M. le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 20 des statuts du Syndicat mixte d'Études et de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin relatif au budget,

PROPOSE

- de fixer le montant de la participation, pour l'année 2018, à 0,40 € par habitant, pour les communes adhérentes au Syndicat mixte et à 0,05 € par habitant pour les EPCI adhérents au Syndicat mixte.

Décision :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N°DEL-2018-4 DÉTAIL DES DÉPENSES À REPRENDRE AU COMPTE 6232 « FÊTES ET CÉRÉMONIES »

EXPOSÉ :

Yves JAUNAUX : On arrive à la question numéro 4. Vous savez que nous avons une trésorerie qui est assez pointilleuse et qui demande aux communes des délibérations détaillées afin de mandater. Donc, nous devons, sur l'imputation « Fêtes et cérémonies », sur le 6232, lister les dépenses liées aux cérémonies. Sont prévus dans cette imputation l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux réunions, évènements tels que :

- d'une manière générale, les dépenses liées aux diverses cérémonies, cocktails, conférences, réunions (fleurs, apéritifs, produits de consommation...);
- d'une manière générale, les présents offerts à l'occasion de divers évènements;
- les autres dépenses liées aux manifestations à caractère national (journée du patrimoine, fête de la nature...);
- les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations.

Pas de problèmes ? Je vous remercie.

4/ DÉTAIL DES DÉPENSES À REPRENDRE AU COMPTE 6232 « FÊTES ET CÉRÉMONIES »

Monsieur le Président,

VU l'article D.1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

PROPOSE

- de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux réunions, évènements tels que :

- d'une manière générale, les dépenses liées aux diverses cérémonies, cocktails, conférences, réunions (fleurs, apéritifs, produits de consommation...);
- d'une manière générale, les présents offerts à l'occasion de divers événements;
- les autres dépenses liées aux manifestations à caractère national (Journée du Patrimoine, Fête de la Nature...);
- les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations.

Décision :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N°DEL-2018-5 DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018

EXPOSÉ :

Yves JAUNAUX : Alors, le Débat d'Orientations Budgétaires. Il y a une légère différence avec le document que nous vous avons envoyé dans le dossier de présentation. Cela concerne la reprise du résultat. Un nouveau document vous a été distribué en début de séance.

La reprise du résultat est de 28 747,65 €. Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 258 009,35 €. Les charges à caractère général, évaluées à 147 646,65 €, comprennent les achats et prestations nécessaires pour le fonctionnement du syndicat : énergie, fluides, fournitures administratives et de petit équipement, frais de location, maintenance, primes d'assurance, frais d'études, communication, documentation, honoraires, frais d'affranchissement, de télécommunication, fêtes et cérémonies, frais de colloques et séminaires, frais d'annonce et d'insertion, frais de réception, de formation, services bancaires, indemnités aux comptables. Les charges de personnel sur cette édition budgétaire sont estimées à 102 449 €. Elles comprennent le remboursement de la mise à disposition d'un agent de la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie et de la mise à disposition d'un agent de la mairie de Chailly-en-Brie, la rémunération de deux stagiaires et d'un doctorant. Les autres charges de gestion courante correspondent à des frais de missions et indemnités. Elles sont comptabilisées à hauteur de 3 000 €. Les charges financières s'élèvent à 1 000 € et correspondent aux intérêts en cas d'emprunt. Les charges exceptionnelles font écho aux intérêts moratoires et sont estimées à 100 €. Les opérations d'ordre correspondent à la dotation aux amortissements estimée à 1 813,70 €. Il y a également un virement à la section investissement de 2 000 €.

Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à 258 009,35 € et proviennent des participations et subventions estimatives au titre du fonctionnement des différentes communes, des EPCI, de la Région Ile-de-France et de la reprise de résultat à hauteur de 28 747,65 €. Une demande de subvention devra être demandée à la Région vers la fin de l'année. Je vous ai également indiqué, qu'au mois de juin, le Département devrait nous octroyer une subvention.

Au niveau de la section d'investissement, les dépenses sont évaluées à 23 322,30 €. L'estimation proposée englobe le déficit N-1 de 4 008,6 €, l'acquisition de logiciels pour un montant de 1 000 € et autres immobilisations corporelles (site Internet) à hauteur de 7 000 €, l'acquisition de matériel informatique à hauteur de 4 000 €, l'achat de mobilier pour 5 500

€ et l'amortissement de la subvention de la Région transférée à la section de fonctionnement pour 1 813,70 €.

Les recettes réelles d'investissement sont estimées également à 23 322,30 € et proviennent notamment de la perception d'une partie de la subvention de la Région Ile-de-France, à hauteur de 15 500 €, de l'amortissement de logiciels pour 1 432,50 €, de l'amortissement du matériel informatique pour 381,20 €, du virement de la section de fonctionnement pour un montant de 2 000 € et de la couverture du déficit N-1 pour 4 008,60 €. Y-a-t-il des questions ?

Intervention de la salle : La participation des communes, on passe de 76 123,35 € à 49 625 €. Pourquoi ?

Yves JAUNAUX : L'année dernière, il y avait un cumul de 2016 et 2017.

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Je crois que c'est un Débat d'Orientations Budgétaires et que nous ne votons pas le budget ce soir.

Yves JAUNAUX : En effet.

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Si j'ai bien lu, il y a 4 000 € dévolus au CLD dans la section de fonctionnement dans les rubriques 6237 et 6238. Ma question est la suivante : y a-t-il un relais prévu pour le milieu associatif qui aide au fonctionnement du SMEP ? Il y a le CLD qui est un bras opérationnel mais il y a également le monde associatif. Est-ce qu'il y a quelque chose de prévu à ce stade pour le milieu associatif ?

Yves JAUNAUX : Pour avoir participé à des réunions avec le CLD, leurs demandes portaient surtout sur des aides pour la reprographie et sur le personnel. Par rapport à la réunion que nous avons eue à Chailly-en-Brie, sur ce qui se passait au niveau du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, ils donnaient environ entre 13 000 et 14 000 € tous les ans à leur CLD. Donc, nous avons décidé de fournir une enveloppe budgétaire au CLD, en considérant que le CLD regroupait tout le milieu associatif. Nous avons donc prévu un stagiaire, ou plusieurs successifs, pour faire le travail que demande le CLD. Nous avons de la chance ici : le CLD représente 250 personnes, ce qui est important. S'il y a une demande par rapport au milieu associatif, par rapport au CLD, nous verrons si nous pourrions abonder un peu plus, d'autant plus que nous pouvons intégrer ces demandes à la subvention de la Région. Par contre, nous ne pourrions pas atteindre des sommes trop importantes. Nous avons ciblé le montant par rapport à la demande du CO du CLD.

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Je précise ma question : le CLD est composé de personnes *intuitu personae* qui ne sont pas des représentants des associations. D'où ma question. Alors, si j'ai bien compris, s'il y a une demande du milieu associatif, elle transiterait par le CLD qui aurait droit de regard au travers d'un représentant. Ai-je bien compris ?

Yves JAUNAUX : C'est un peu cela. Mais, nous pouvons être ouverts à d'autres situations. Le problème est que nous ne pouvons pas régler cela ce soir. Nous avons de la chance, nous avons un CLD qui est organisé avec des votes, un budget qui lui sera attribué. Par contre, si on commence à dire à chaque association qu'elle peut bénéficier de telle somme ou telle somme, nous ne savons plus où nous allons. Nous ne sommes pas des guichets. C'est mieux

d'avoir une organisation. Par ailleurs, je vous rappelle que nous sommes un syndicat de préfiguration. Ces questions-là viendront bien plus tard quand le PNR sera créé.

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Sur le premier volet de ma question, qui fait partie du Débat d'Orientations Budgétaires, je pense que cela figurera dans le compte-rendu pour que les idées soient bien claires.

Yves JAUNAUX : Oui. Je mets donc au vote. Qui est contre ? Abstention ? Je vous remercie.

5/ DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018

Monsieur le Président,

VU les articles L 5211-36 et L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le débat sur les orientations budgétaires 2018 tenu en séance du Comité syndical,

PROPOSE

- d'adopter le rapport sur les orientations budgétaires 2018.

Décision :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N°DEL-2018-6 MOTION SUR LA FILIÈRE VITICOLE SUITE AU COMITÉ SYNDICAL DU 22 DÉCEMBRE 2017

EXPOSÉ :

Yves JAUNAUX : Alors, nous avons à l'ordre du jour une motion sur la filière viticole qui a été travaillée largement avec Thierry BONTOUR. Nous le remercions. Nous avons la chance d'avoir ici un représentant de la filière. Je vais donc lui laisser la parole.

Daniel KISZEL : Daniel KISZEL, vigneron professionnel à Guérard. Je suis aussi Président de l'association La feuille de vigne, fonction qui m'a été transmise par Bernard CHAPELAIN, ancien maire de Guérard. Je suis également gérant d'une société ayant planté des vignes à Guérard il y a une quinzaine d'années. J'ai également participé à la rédaction de cette motion. Je suis présent pour répondre à vos éventuelles questions.

Yves JAUNAUX : Vous vous rappelez de la difficulté ? Il faut une motion qui ne soit pas trop choquante par rapport à ce qui se passe en Champagne. Il faut arranger les choses pour obtenir un consensus.

Daniel KISZEL : L'Union Européenne a déréglementé les plantations de vignes des états membres. Depuis 2016, on peut donc planter de la vigne. Toutefois, le Syndicat Champenois s'oppose à ce que les vignes soient plantées dans la périphérie immédiate de leur AOP aussi bien dans la Seine-et-Marne que dans l'Aisne. Afin de protéger leur AOP et d'éviter un délit de notoriété, les Champenois se battent depuis 2016 pour étendre un cordon sanitaire

autour de leur AOP, de manière à le reculer le plus loin de chez eux. En 2011, cela concernait une commune autour de leur AOP. Malheureusement, cela concerne le bassin du Petit Morin avec la commune de Verdelot. Depuis le mois d'avril, cela a été étendu à 3 communes en intégrant Guérard dedans. Que veut dire un cordon sanitaire ? C'est tout simplement l'arrachage des vignes. Donc, nous avons souhaité associer dans cette démarche les acteurs du PNR pour voter une motion en appui, pour soutenir les agriculteurs porteurs du projet sur l'ensemble des deux vallées, de manière à faire reculer le SGV dans cette démarche. À noter que, depuis le 12 février dernier, nous avons reçu un avis de la Commission Européenne donnant raison à l'émergence des porteurs de projet de développement de la vigne au détriment de la SGV. La décision finale sera prise le 6 avril. Il est donc urgent en termes de calendrier que la motion passe le plus vite possible et que les acteurs du PNR nous soutiennent.

Yves JAUNAUX : Merci pour ces explications. Avant le vote, y a-t-il des questions ?

Evelyne PASCARD : Notre périmètre du PNR intègre trois communes de production de champagne et deux communes qui se trouvent dans l'aire géographique de l'appellation contrôlée Champagne. Donc, je pense qu'il faut travailler en concertation avec les organisations professionnelles de champagne car nous avons, dans notre PNR, cette carte valorisante du champagne qu'il ne faut pas oublier. On est vallée de la Marne donc vignoble champagne. Il y a Cistry, Nanteuil, Saâcy pour la production et Sainte-Aulde, Méry pour l'aire géographique. Je crois que nous ne devons pas opposer les deux mais travailler en intelligence et garder nos cartes viticoles.

Yves JAUNAUX : Ce n'est pas une motion contre les Champenois mais une motion pour valoriser ce qui se passe sur notre territoire.

Daniel KISZEL : Nous avons décidé de fabriquer du vin tranquille pour concilier les intérêts du Champenois et des deux vallées.

Yves JAUNAUX : Il faut également savoir que nous sommes dans une vision régionale pas uniquement PNR. Cette motion pourrait faire avancer les choses.

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : C'est très bien que le SMEP prenne position même si nous ne sommes pas encore PNR, parce que l'on travaille pour l'avenir et que l'on souhaite aller de l'avant. Sur ces domaines, qui sont éminemment techniques, comme je l'ai déjà indiqué lors du dernier Comité syndical, il est nécessaire à mon sens de réunir un petit comité technique composé de personnes intéressées par le projet pour que l'on comprenne mieux les choses. Que cela soit pour la filière sylvicole ou pour la filière viticole. Sur la délibération elle-même, il serait intéressant d'expliquer les sigles et de préciser, dans l'article 2, que ce sont les règlements du Parlement Européen et du Conseil Européen, c'est-à-dire supranationaux, qui s'imposent à nous et qui ne sont pas appliqués en France. C'est important.

Yves JAUNAUX : Pour les sigles...

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Il faut les décliner la première fois que nous les utilisons.

Yves JAUNAUX : D'accord. Nous allons lire les articles :

- Article 1 : demande à Monsieur le Ministre de l'agriculture de tout mettre en œuvre pour que soit trouvé un accord territorial qui intègre le cahier des charges IGP, Indication Géographique Protégée, (rendu public par la PNO, Procédure Nationale d'Opposition, du 23/12/2016) et VSIG, Vins Sans Indication Géographique (tel que prévu par le RCE, Règlement Communautaire Européen, 1308/2013) applicables sur l'ensemble de la région Île-de-France;
- Article 2 : en application des règlements européens n° 1308/2013 (articles 63, 64 et 65) et n° 2015/560 (article 2 et annexe I), et compte tenu de leur histoire viticole, de leur caractéristique édaphique, climatique et de l'existence d'une production viticole professionnelle sur les coteaux de Guérard, observée par le Syndicat mixte du projet de parc, demande à Monsieur le Ministre de l'agriculture de refuser la création d'un cordon de protection au-delà du périmètre de la zone de production de l'AOP, Appellation d'Origine Protégée, Champagne définie par la loi du 22 juillet 1927, afin de sauvegarder l'avenir des vigneron·ne·s seine-et-marnais du territoire que nous représentons ;
- Article 3 : réaffirme la nécessité
 - de refuser toute discrimination à l'intérieur d'une même région, voire d'un département,
 - de créer une filière viticole professionnelle autour de la production de vins tranquilles,
 - la possibilité de décliner des DGC, Dénominations Géographiques Complémentaires, à l'image d'une IGP « coteaux de Guérard ».

Alexandre DENAMIEL : À part les coteaux de Guérard, y a-t-il d'autres coteaux ?

Yves JAUNAUX : Historiquement, le territoire comportait de nombreuses vignes.

Alexandre DENAMIEL : Oui, mais à l'heure actuelle ? Il y a seulement Guérard et Coulommiers ?

Daniel KISZEL : Guérard en professionnel. Coulommiers, ce sont des vignes pédagogiques.

Intervention de la salle : Qu'est-ce qu'un vin tranquille ?

Daniel KISZEL : Un vin-sans bulles. J'ai le classement de 1785 pour nos cantons. En termes de volume de production, Guérard était la première commune puis ensuite Quincy-Voisins, troisième Pommeuse, quatrième Saint-Augustin, cinquième Mareuil-les-Meaux, sixième Jouarre, septième Nanteuil-les-Meaux puis La Celle-sur-Morin, La Ferté-sous-Jouarre, Couilly-Pont-aux-Dames, Bouleurs, Voulangis, Villiers-sur-Morin, Coupvray, Boissy-le-Châtel, Chamigny, Boutigny, Villeneuve-sur-Bellot, Jouy-sur-Morin, Saint-Cyr-sur-Morin, Saâcy-sur-Marne, La Chapelle-sur-Crécy, Montry, Meaux et Saint-Jean-les-deux-Jumeaux. Donc, voici les paroisses les plus vigneronnes. J'ai également un petit plan qui date de Louis XV sur lequel nous nous appuyons pour faire les IGP. On a aussi une copie d'un texte de 1577 où l'on voit que Guérard apparaît ainsi que Coulommiers-la-Vineuse.

Yves JAUNAUX : C'est intéressant.

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : C'est bien pour cela que c'est essentiel pour notre PNR de bien connaître son territoire et son histoire. On a complètement été conditionnés par nos deux rivières, Petit et Grand Morin, avec toute l'activité industrielle. Il y a de la reconversion là-dedans. De même sur nos sols, on a vu toutes les vignes qui ont existé jusqu'à l'arrivée du train, qui a facilité la venue des vins du Midi, peut-être de meilleure qualité. Mais, nous étions des terres à vignobles. Tout cela a complètement été oublié jusqu'au moment où nous avons replanté les pommiers et que nous sommes devenus la deuxième région cidricole de France. Et maintenant, à la place des pommiers, ce sont des pavillons. Donc, tout cela, il faut le savoir pour faire renaître cette histoire et cela demande quelques explications de texte.

Yves JAUNAUX : C'est évident.

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Cela ne l'est pas pour tous.

Yves JAUNAUX : On est là, on est convaincus du PNR depuis 15 ans. C'est vrai que nous devons trouver des filières économiquement viables. Ce qui se passe au niveau de la sylviculture est vraiment extraordinaire. Le seul problème est le remembrement des bois et des forêts. Cela prendra un certain temps.

Thierry FLEISCHMAN : Je suis le maire de Citry, l'une des villes champenoises du PNR. Je regrette le côté un peu polémique de cette motion. Je ne voterai pas pour parce que je défends l'intérêt du métier de viticulteur. Ces derniers traversent beaucoup de souffrances actuellement et de difficultés, déjà à étendre leur propre domaine, et à protéger leurs parcelles de vigne. Certaines de leurs parcelles sont menacées. On pourrait trouver d'autres formules.

Yves JAUNAUX : Vous la trouvez trop polie ?

Thierry FLEISCHMAN : J'ai vu l'opposition entre les méchants champenois et...

Yves JAUNAUX : Non pas du tout. Thierry BONTOUR a rencontré un représentant de la Chambre d'Agriculture des Champenois et a trouvé une solution intermédiaire qui ne fâche personne.

Thierry FLEISCHMAN : Moi, j'ai une vingtaine de vigneron dans ma commune, pour certains qui s'en sortent très bien (deux ou trois). Les autres non. C'est de la petite viticulture encline à la souffrance et à quelques inquiétudes pour la pérennité de certaines de leurs parcelles.

Yves JAUNAUX : Vous pouvez nous dire où cela est polémique ?

Thierry FLEISCHMAN : C'est polémique car nous critiquons le cordon de protection, ce cordon de protection...

Yves JAUNAUX : C'est où dans la motion ?

Thierry FLEISCHMAN : L'avant-dernier paragraphe. Je pense qu'il faudrait se renseigner concernant ce cordon de protection et savoir s'il n'y a pas une souplesse possible dans la

négociation. Moi, je suis persuadé que le PNR peut intégrer des surfaces de champagne comme il peut développer des vignes qui existaient auparavant.

Yves JAUNAUX : À partir du moment où il y a une protection qui se limite à quelques communes autour de la frontière par rapport au Champenois, on ne peut rien faire.

Thierry FLEISCHMAN : Ce que je veux dire, c'est que les Champenois veulent se protéger des malfaçons, des mauvais vins et des mauvaises cultures. Vers Troyes, ils ont planté de nombreuses vignes et ont obtenu l'appellation au détriment de communes comme Citry, Saâcy et Nanteuil.

Yves JAUNAUX : Je ne vois pas en quoi cela représente une concurrence avec le champagne. Nous ne ferons pas de champagne à Guérard.

Thierry FLEISCHMAN : Je reprends ce que disait ma collègue de Sainte-Aulde. Il ne s'agit pas d'opposer mais de trouver un chemin pour travailler ensemble. Moi, je trouve que ce qui se fait à Guérard, ou ailleurs, est très bien. Cela va donner des chances au PNR d'être vraiment une terre d'accueil, de production et une terre riche de ses productions. Par contre, il faut que l'on puisse négocier avec les Champenois.

Yves JAUNAUX : C'est ce qu'a fait Thierry BONTOUR.

Daniel KISZEL : Cela a été fait. Il y a quelques mois, le texte était beaucoup plus polémique.

Thierry FLEISCHMAN : Il faudrait revoir cette notion de cordon de protection.

Daniel KISZEL : Le droit européen prévoit l'idée d'une IGP pour toute la région. On n'a pas le droit - c'est ce que disait Thierry BONTOUR - de signer un document où il y a des exceptions.

Thierry FLEISCHMAN : L'exception champenoise rapporte beaucoup à la France.

Yves JAUNAUX : On ne remet pas en question la qualité du champagne et des vignes dans le Champenois. On veut planter des vignes dans notre secteur qui correspondent à l'histoire de notre secteur. Ce sont des gens qui sont bloqués par la concurrence. Moi, je suis pour la concurrence jusqu'à un certain point. La concurrence a du bon. De toute manière, je ne vois pas pourquoi le vin de Guérard va concurrencer le champagne.

Daniel KISZEL : On se limite volontairement aux vins tranquilles.

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Je pense que le clivage se fait entre vin pétillant et vin tranquille. Je pense. Autant le dire clairement dans la délibération afin que les choses soient claires.

Yves JAUNAUX : Cela est indiqué dans l'article 3 : « de créer une filière viticole professionnelle autour de la production de vins tranquilles ». On ne parle pas de vins à bulles.

Evelyne PASCARD : La zone d'appellation du 22 juillet 1927 est en cours de modification, je crois. Je ne sais pas si c'est abouti mais je l'ai vu.

Daniel KISZEL : Pour l'instant, les propositions s'appuient et sur le classement 1927 et sur la proposition 2011.

Evelyne PASCARD : Donc, ce n'est pas seulement 1927. Cela est dépassé.

Yves JAUNAUX : Je pense que l'on dépasse un peu le débat puisqu'en fin de compte nous sommes un syndicat de préfiguration. Là, nous sommes partis sur ce que l'on devrait faire dans le cadre d'un PNR. J'ai dit à toute l'équipe qu'il fallait continuer à travailler pour montrer qu'on existe et qu'on avance. Cela nous aidera à passer du stade de la préfiguration au stade de la création. Mais, cela n'empêche pas de rentrer dans les détails. Nous ne sommes pas dans les décisions importantes, même si cette décision est importante d'un point de vue intellectuel. Je retiens l'idée de faire des comités de pilotage notamment sur certains sujets avec des professionnels. La rédaction de Thierry BONTOUR est plutôt calme par rapport aux relations qu'il a eues avec les Champenois.

Thierry FLEISCHMAN : Ma réflexion n'est pas du tout polémique.

Yves JAUNAUX : Allez. On met aux voix ?

Evelyne PASCARD : Simplement, pourquoi ne fait-on pas référence à une production viticole de champagne au sein du PNR, qui pourrait justement montrer notre bonne volonté à négocier ?

Samuel COQUIN : L'année dernière, nous avons tous voté à l'unanimité les cinq grandes orientations. Dans ces grandes orientations, celles qui ont trait au développement économique sont bien mentionnées ainsi que les trois communes en appellation d'origine Champagne. On les retrouve aussi dans l'ambition en introduction. On a manifesté la notoriété du territoire avec les fromages de Brie, la meulière et l'appellation d'origine Champagne. Voilà ce qui pilote et domine dès notre ambition et dans les grandes orientations qui ont été votées.

Yves JAUNAUX : Nous allons voter. Qui est contre ? Thierry FLEISCHMAN, Evelyne PASCARD, Cendrine DE CESARE. Abstention ? Je vous remercie.

6/ MOTION SUR LA FILIÈRE VITICOLE SUITE AU COMITÉ SYNDICAL DU 22 DÉCEMBRE 2017

Monsieur le Président,

VU l'arrêté préfectoral n°DRCL-BCCL- 2012 n°145 du 26 décembre 2012 portant création à compter du 1er janvier 2013 d'un Syndicat mixte ouvert d'études et de préfiguration du « PNR de la Brie et des deux Morin » ;

VU la délibération du Conseil Régional n° CR 27-12 du 16 février 2012 engageant la phase de préfiguration du projet de « PNR de la Brie et des deux Morin » ;

VU l'avis n°2014-18026 du 25 novembre 2014 présenté par Monsieur le Préfet de la région Ile-de-France souhaitant la poursuite de la procédure de classement sous réserve d'un ajustement du périmètre d'étude, d'une délibération du Syndicat mixte préfigurateur et d'une présentation des évolutions sur la base du périmètre revu devant le conseil national de protection de la nature et de la fédération des parcs naturels régionaux de France ;

VU la délibération du Syndicat mixte d'études et de préfiguration du « PNR de la Brie et des deux Morin », du 18 mai 2015 portant ajustement du périmètre du projet sur 83 communes ;

VU la délibération du Syndicat mixte d'étude et de préfiguration du parc naturel régional Brie et deux Morin du 20 avril 2017 portant l'ambition et les grandes orientations du projet de parc ;

CONSIDÉRANT l'adhésion effective au Syndicat mixte ouvert d'études et de préfiguration du « PNR de la Brie et des deux Morin » de 74 communes et des 3 intercommunalités du périmètre ;

CONSIDÉRANT l'engagement citoyen manifesté pour le projet concrétisé par la mise en place d'un Conseil Local de Développement inscrit dans les statuts du SMEP ;

CONSIDÉRANT l'ensemble des évolutions déterminantes et de nature à répondre à la prise en compte des remarques de l'avis d'opportunité de l'Etat (annexes 1 à 5) ;

CONSIDÉRANT les annexes 2 et 4, de la délibération du 20 avril 2017, relatives à l'orientation majeure n°5 « Un PNR pour soutenir et coordonner un développement économique durable » faisant état d'un accompagnement du Syndicat mixte aux porteurs de projet dédiés à la renaissance d'une production de vins tranquilles exclusivement. 5 Considérant l'actuelle autorisation de plantation en vins sans indication géographique à l'échelle régionale pour tous les départements franciliens exceptée la Seine et Marne ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'INAO portant une extension de droits de plantation sur 4/5 de la Seine et Marne ;

CONSIDÉRANT que le 1/5 exclu se retrouve quasi intégralement dans le périmètre du PNR Brie et des deux Morin ;

CONSIDÉRANT la volonté du Comité interprofessionnel des vins de Champagne (CIVC), dans sa proposition du 21 avril 2017 adressée au SYVIF, de créer un « *cordon de protection* » de l'AOP Champagne sur 106 (cent-six) communes sur l'est seine-et-marnais, dont 58 (cinquante-huit) dans le périmètre du PNR ;

CONSIDÉRANT le relevé de décision du Conseil spécialisé Vins de FranceAgrimer (filères viticoles et cidricoles), en date du 24 janvier 2018, faisant suite à celui du 20 décembre 2017, selon lequel, après avis favorable aux recommandations, du Conseil du bassin Champagne, visant à interdire toute plantation nouvelle dans ce cordon, malgré l'opposition de l'administration au « dépassement du périmètre de l'appellation » inscrit dans la loi de 1927, et l'arrêté pour limiter les autorisations de plantation à 0,1 ha dans tout le bassin

Champagne, donc sur la totalité du département de Seine-et-Marne qui affecte gravement l'avenir de la viticulture dans le département de Seine-et-Marne et la cohérence de la filière sur l'ensemble de la région Ile-de-France ; le Syndicat mixte d'études et de préfiguration du « PNR de la Brie et des deux Morin », au regard de ces éléments ;

PROPOSE

- Article 1 : demande à Monsieur le Ministre de l'agriculture de tout mettre en œuvre pour que soit trouvé un accord territorial qui intègre le cahier des charges IGP, Indication Géographique Protégée, (rendu public par la PNO, Procédure Nationale d'Opposition, du 23/12/2016) et VSIG, Vins Sans Indication Géographique (tel que prévu par le RCE, Règlement Communautaire Européen, 1308/2013) applicables sur l'ensemble de la région Île-de-France;
- Article 2 : en application des règlements européens n° 1308/2013 (articles 63, 64 et 65) et n° 2015/560 (article 2 et annexe I), et compte tenu de leur histoire viticole, de leur caractéristique édaphique, climatique et de l'existence d'une production viticole professionnelle sur les coteaux de Guérard, observée par le Syndicat mixte du projet de parc, demande à Monsieur le Ministre de l'agriculture de refuser la création d'un cordon de protection au-delà du périmètre de la zone de production de l'AOP, Appellation d'Origine Protégée, Champagne définie par la loi du 22 juillet 1927, afin de sauvegarder l'avenir des vigneronse seine-et-marnais du territoire que nous représentons ;
- Article 3 : réaffirme la nécessité
 - de refuser toute discrimination à l'intérieur d'une même région, voire d'un département,
 - de créer une filière viticole professionnelle autour de la production de vins tranquilles,
 - la possibilité de décliner des DGC, Dénominations Géographiques Complémentaires, à l'image d'une IGP « coteaux de Guérard ».

Décision :

Vote pour : 26

Vote contre : 3 (Thierry FLEISCHMAN, Evelyne PASCARD, Cendrine DE CESARE)

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Le 22 décembre, je vous avais présenté, en fin de séance, la politique patrimoniale de la Région. Je vous avais donné des informations sur la Fondation du patrimoine et son action avec la Région. Cette fondation travaille avec la Région dans le cadre d'une convention suite à une délibération de juillet 2017. La délibération est un peu rébarbative. Je vous propose de diffuser auprès des communes du SMEP la présentation de ces politiques en faveur du patrimoine. Évidemment, j'ai une version numérisée, que je vous propose de vous faire parvenir de façon à la diffuser aux 83 communes.

Yves JAUNAUX : Proposez-le et on verra au prochain Bureau.

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Je reviens également sur le fait que nous abordons ces derniers mois des sujets très techniques, comme ce soir, et je demande qu'il soit fait un éclairage...

Yves JAUNAUX : On est d'accord.

Denis SARAZIN CHARPENTIER : Vous aviez indiqué que cela serait vu en Bureau que l'on mette en place une structure informelle qu'on pourrait appeler Conseil scientifique qui permettrait d'aborder, par exemple, la filière bois. On a tous délibéré dans nos communes pour élire un représentant mais nous ne savons pas de quoi il en retourne. J'ai pris contact avec notre ami sylviculteur pour m'éclairer sur le sujet mais cela serait bien que tout le monde comprenne car il y a une incidence directe sur l'élaboration de nos SCOT et de nos PLU. Il y a effectivement le remembrement mais c'est dans nos PLU et PPAD que l'on peut inscrire ces orientations.

Yves JAUNAUX : Première chose, que le comité de pilotage soit organisé, je suis plutôt pour. Deuxième chose, on nous dit à la Région et au Département : « Faites votre PNR et on discutera après ». Notre volonté est de faire avancer les choses car cela nous aidera à faire le PNR. Par rapport à la politique de sylviculture, une réunion avait été prévue le 23 mars avec Jean-Jacques BARBAUX pour organiser un peu les choses. Donc, pour l'instant, excusez-moi, nous allons être bloqués pendant environ un mois, le temps de mettre en place les différentes commissions... Mais, on y pense. Par ailleurs, il faut que je prenne contact avec Valérie PÉCRESE pour voir comment s'organiser avec les services. De toute façon nous n'avons pas élu des délégués pour rien. J'ai répondu à la question ? Y en a-t-il d'autres ?

Intervention de la salle : J'interviens en tant que porte-parole du Conseil d'Orientation du CLD par rapport au courrier que vous pourriez refaire en votre nom, celui à destination du Préfet. Pouvez-vous préciser quand vous comptez le faire ?

Yves JAUNAUX : Il faut voir cela avec Vincent et Samuel pour qu'on en parle au Bureau.

Samuel COQUIN : La semaine dernière, ou il y a dix jours, la Préfète était présente et cette question lui a été posée. Elle nous a conseillé d'attendre la transmission de la délibération aux services de l'Etat par la Région pour renouveler ce courrier d'actualisation au Préfet de Région.

Yves JAUNAUX : Il y a des blocages qui ont été levés. Maintenant, il faut que la Région transmette le dossier. Tout le monde est d'accord. Il faut que nous rencontrions avec Franck RIESTER le Président de la Fédération Nationale des Parcs. Pour le moment, Valérie PÉCRESE nous indique que la délibération sera bientôt transmise. Il faut qu'elle parte. Quand nous en serons à ce niveau-là, nous pourrons rédiger la charte. Cela paraît long mais il faut du temps.

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Monsieur le Président, nous avons quand même quatre représentants du SMEP qui siègent au Conseil Régional d'Ile-de-France, qui se plient en quatre pour nous aider.

Yves JAUNAUX : On les a fait intervenir mais, pour le moment, ça ne marche pas. Je dois avoir un contact direct avec Valérie PÉCRESSE pour régler le problème.

Intervention de la salle : Je partage l'avis de Monsieur Denis SARAZIN-CHARPENTIER concernant le Conseil scientifique. Je pense qu'il y a un troisième sujet qu'il faudrait inscrire parmi les réflexions : l'agriculture biologique.

Yves JAUNAUX : Concentrons-nous sur quelques sujets. Nous ne pouvons pas faire un comité scientifique pour le tout-venant.

Intervention de la salle : J'ai été étonné de découvrir l'importance de l'agriculture biologique à Marolles-en-Brie. Sur sept agriculteurs, il y en a quatre qui sont bio. C'est important. Nous avons, parmi notre assemblée, Éric GOBARD qui a une ferme de 175 hectares en bio. Il en vit très bien. Et, nulle part, dans notre dossier envoyé à la Région, nous avons parlé du bio.

Yves JAUNAUX : Si. Nous avons parlé de l'agriculture biologique.

Intervention de la salle : Je ne l'ai pas vu.

Yves JAUNAUX : Autre question ? Non. Merci. Je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 20h00.